

Audiovisuel public : une réforme en trompe-l'œil

La commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale doit examiner la proposition de loi sur l'audiovisuel public le 14 mai prochain, qui prévoit de réunir au sein d'une holding France Télévisions, Radio France, France Médias Monde et l'INA. Si les organisations concernées par le rapprochement ont été entendues, la Scam s'étonne qu'aucune consultation digne de ce nom n'ait eu lieu pour un projet qui se veut d'envergure.

Quand bien même les députés Quentin Bataillon et Jean Jacques Gaultier ont publié en juin 2023 un rapport à ce sujet, la Scam s'interroge sur la précipitation avec laquelle ce projet est appelé à être discuté et voté à l'Assemblée nationale. Les exigences d'un débat démocratique devraient justifier une série d'auditions permettant d'aborder de manière précise et étayée les dispositions du texte.

Censée réaliser des économies et simplifier le mode de gouvernance, cette réforme s'annonce coûteuse, chronophage et déstabilisatrice. Les médias de l'audiovisuel public possèdent des réalités différentes. Les réunir dans une seule et même superstructure alourdirait considérablement leur fonctionnement.

La lancinante question « pourquoi une telle réforme » reste donc sans réponse. Où sont les priorités ? Quelle est l'ambition véritable ? En quoi cette réforme serait à même de rajeunir l'audience ou améliorer la qualité des programmes ?

Si des synergies et des coopérations entre les acteurs de l'audiovisuel public sont sans doute opportunes, la seule et unique urgence consiste à pérenniser leur financement et renforcer les moyens consacrés à la création patrimoniale.